



Beaulieu - Bures-les-Monts - Campeaux - Carville - Étouvy - La Ferrière-Harang
La Graverie - Le Bény-Bocage - Malloué - Montamy - Mont-Bertrand - Montchauvet
Le Reculey - Saint-Denis-Maisoncelles - Sainte-Marie-Laumont - Saint-Martin-des-Besaces Saint-
Martin-Don - Saint-Ouen-des-Besaces - Saint-Pierre-Tarentaine - Le Tourneur

Département du Calvados
Arrondissement de Vire

Arrêté 2025/N06

SOULEUVRE-en-BOCAGE
SAINT DENIS MAISONCELLES
Commune Déléguée
14350

TRAVAUX ENEDIS
RACCORDEMENT PRODUCTEUR
ROUTE DE LA PORTE AU BISSON RD185
AVENUE DE LA FERME DU CHATEAU

*Nous, Pascal CATHERINE
Maire déléguée de Saint Denis Maisoncelles commune déléguée de Soulevre en Bocage,*

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982, modifiée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles R.44, R.225 et R.227 du code de la route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière établie en application de l'arrêté du 24 novembre 1967,

Vu les arrêtés subséquents portant sur la modification ou la révision des parties 1 à 8 du livre I de l'instruction susvisée, notamment l'arrêté du 16 février 1988,

Vu l'arrêté portant délégation de signature de Monsieur le Maire Alain DECLOMESNIL à Monsieur le Maire Délégué de Saint Denis Maisoncelles en date du 26 juin 2020,

Vu la demande formulée par l'entreprise ELITEL RESEAUX mandatée par SOGELINK de DARDILLY 69134

Vu les travaux d'ENEDIS pour raccordement producteur sur la parcelle cadastrée 573 ZA 94 « Impasse de la Valette »,

Vu l'avis favorable de l'Agence Routière Départementale du Calvados en date du 18 avril 2025 à condition de respecter la coupe 9BB, 9ES et 9 pour les remblais de tranchée sur RD 185

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, il y a lieu de réglementer le stationnement et la circulation

ARRÊTE

Article 1er – En raison des travaux d'ENEDIS pour raccordement producteur sur la parcelle cadastrée 573 ZA 94 « Impasse de la Valette » par l'entreprise ELITEL RESEAUX mandatée par SOGELINK, la circulation sera alternée sur la voie départementale RD 185 et la voie communale VC N°1 par feux tricolores du 28 avril 2025 jusqu'au 24 mai 2025:

- Entre le 1 route de la Porte au Bisson (RD185) et le 3 Avenue de la ferme du château

Article 2 - La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, visées ci-dessus, sera mise en place par la société ELITEL RESEAUX mandatée par SOGELINK

Article 3 – Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation.

Article 4 - Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

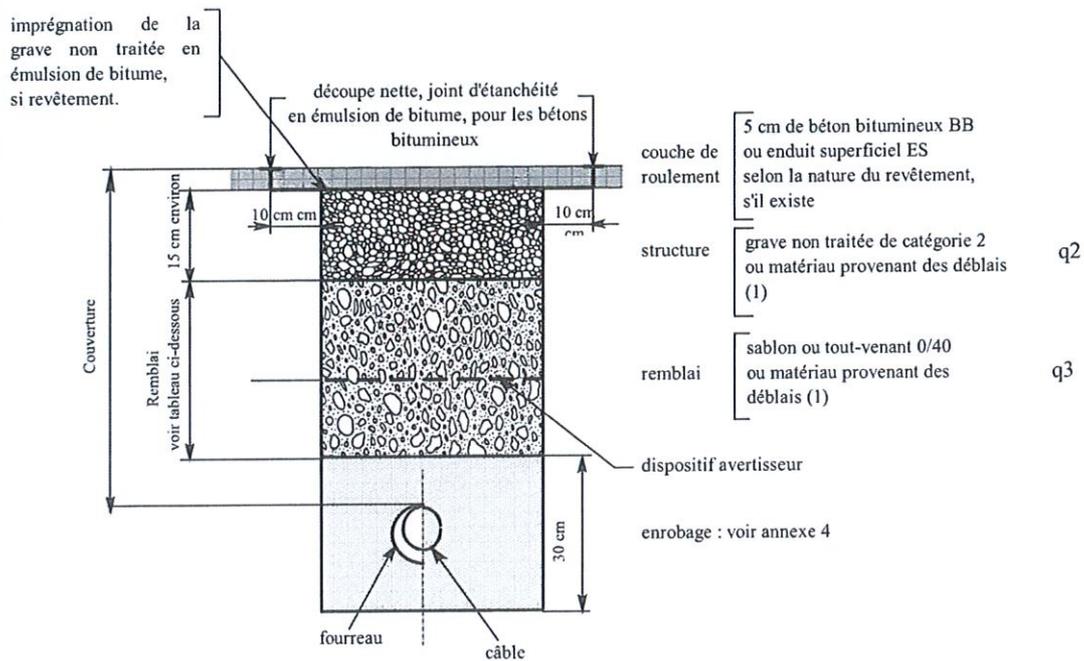
Article 5 – Monsieur le Maire Délégué de Saint Denis Maisoncelles, les services de la Gendarmerie d'Aunay sur Odon / Le Bény Bocage , le Service Technique de Soulevre en Bocage, l'entreprise ELITEL RESEAUX mandatée par SOGELINK sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché, notifié et publié.

Fait à Saint Denis Maisoncelles, le 18 avril 2025

Le Maire délégué, **Pascal CATHERINE**



COUPES TYPES DES TRANCHEES OU FOUILLES
SOUS ACCOTEMENTS STABILISES, SOUS AIRES DE STATIONNEMENT
SOUS LES PARTIES DES TROTTOIRS SUPPORTANT DES POIDS LOURDS



Commentaires :

Les parties des trottoirs concernées sont celles empruntées transversalement par les poids lourds (entrées d'usines, de dépôts, de cours, etc...).

La couche de roulement, lorsqu'elle est en béton bitumineux, doit être retirée préalablement au terrassement.

Le dispositif avertisseur est posé sur la première sous-couche de remblai préalablement compactée.

En cas de pose de fourreaux, ils sont toujours mis en place sans sable

(1) selon études de sols (article 5.4.1.)